

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL**

# Conseil du 26 juin 2023

#### Délibération n° 2023-1712

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s): Solaize - Vernaison

Objet : Études de maîtrise d'oeuvre en vue des travaux de réparation du pont de Vernaison - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités

Rapporteur: Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e): Madame Sonia Zdorovtzoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chilhi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontaines, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absents excusés: M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

## Conseil du 26 juin 2023

#### Délibération n° 2023-1712

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s): Solaize - Vernaison

Objet : Études de maîtrise d'oeuvre en vue des travaux de réparation du pont de Vernaison - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

# I - Contexte

Placé sous haute surveillance depuis le début de l'année 2019, le pont de Vernaison, ouvrage construit en 1957 et permettant de franchir le Rhône sur 330 mètres pour relier les communes de Solaize et Vernaison, présente des signes de vieillissement et d'usure très prononcés, classant l'ouvrage en classe 3U (ouvrage dont la structure est gravement altérée et qui nécessite des travaux de réparation urgents liés à l'insuffisance de capacité portante de l'ouvrage ou à la rapidité d'évolution des désordres pouvant y conduire à brève échéance), selon la classification nationale Image qualité des ouvrages d'art (IQOA).

Grâce à la mise en place en mars 2020 d'une mesure de restriction de circulation par limitation catégorielle (interdiction d'accès aux véhicules d'un poids total autorisé en charge supérieure à 3,5 t), ainsi que d'un dispositif de refroidissement des chambres d'ancrage du pont lors des fortes chaleurs à l'été 2022, le vieillissement du pont a été ralenti. La Métropole de Lyon a la possibilité, grâce aux mesures et suivi de haute surveillance, de garantir la pérennité du pont pendant les 6 à 8 années à venir, en dépit des probables épisodes de fortes chaleurs sur cette période.

Il est donc possible de lancer des études afin de mettre en œuvre une solution pérenne de franchissement du Rhône, entre Solaize et Vernaison, pour les véhicules motorisés, y compris les poids lourds, les cycles et piétons, dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

### II - Le projet

Un scénario consistant à reconstruire un nouvel ouvrage sur un emplacement plus éloigné en aval du pont actuel a été abandonné du fait, d'une part, des enjeux environnementaux du site (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique et zones humides, présence de faunes et flores protégées) et, d'autre part, des délais d'études et de construction non compatibles avec l'état de l'ouvrage.

Deux scénarios de réparation du pont actuel ont ainsi été étudiés :

- une reconstruction du pont en lieu et place de l'existant, nécessitant en phase travaux la construction d'un pont provisoire (avec incidences environnementales), mais permettant notamment de bien prendre en compte l'ensemble des usagers empruntant l'ouvrage (possibilité de construire un nouveau tablier avec un profil en travers optimisé pour tous les modes de déplacements). Le coût prévisionnel de ce scénario a été estimé à la somme de 45 000 000 € TTC.

- une réhabilitation lourde des ancrages, de la câblerie et du tablier du pont assortie de la réalisation d'un encorbellement dédié aux mobilités actives. Cette solution présente l'avantage d'être sans impact environnemental et de présenter des délais d'études et de réalisation des travaux plus rapides. Le coût prévisionnel de ce scénario a été estimé à la somme de 27 000 000 € TTC.

À ce jour la Métropole a pour préférence le scénario 2 ; cependant, il reste encore 2 incertitudes susceptibles de remettre en cause la faisabilité de ce scénario, à savoir :

- la nécessité ou non de devoir renforcer les pylônes et appuis en rivière de l'ouvrage existant afin de supporter les encorbellements créés pour les modes actifs,
- la possibilité ou non, lors de la réalisation des encorbellements, de maintenir la circulation sur l'ouvrage : sous quelles conditions (sens unique, alternat possible ?) et sur quelle durée ?

Ces 2 points ne pourront être levés qu'après une phase d'étude de maîtrise d'œuvre suffisamment avancée (complément de diagnostic sur les piles, recalcul de l'ouvrage au niveau des pylônes prenant en compte les encorbellements et étude de circulation en phase chantier, notamment).

La Métropole a donc décidé de lancer une procédure d'appel d'offres d'études de maîtrise d'œuvre, de la phase diagnostic à la réception des travaux. Le contrat de maîtrise d'œuvre comprendra jusqu'en phase avant-projet, l'étude des 2 scénarios, permettant à la suite de choisir lequel sera retenu en toute connaissance de cause sur les enjeux environnementaux et les procédures réglementaires à engager, le confort de tous les usagers tant en phase travaux gu'en phase définitive, un planning et un coût des travaux stabilisés.

En parallèle des études de faisabilité de réparation de l'ouvrage, la Métropole a recherché des financements externes afin d'obtenir un soutien financier pour la réalisation de ces travaux.

Au vu des éléments préalablement exposés, la Métropole a sollicité, par délibération du Conseil n° 2023-1620 du 27 mars 2023, le versement de subventions d'investissement de la part de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Aura) au titre du Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 (volet territorial et volet enseignement supérieur recherche innovation), pour un montant de 9 000 000 €.

#### III - Coût

Le montant prévisionnel des études (préliminaires, maitrise d'œuvre et frais de maitrise d'ouvrage) s'élève à la somme de 4 000 000 € TTC. Les différents postes de dépenses sont répartis comme suit:

- frais de maîtrise d'ouvrage (assistance à maîtrise d'ouvrage, sondages et diagnostics, coordination sécurité et protection de la santé) pour un montant de 500 000 € TTC,
- mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 3 500 000 € TTC.

Les prestations de frais de maîtrise d'ouvrage seront réalisées sur les marchés à bons de commande de la Métropole. Une procédure d'appel d'offres sera lancée pour les études de maîtrise d'œuvre.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme d'un montant de 4 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre en vue des travaux de réparation du pont de Vernaison sur le territoire des communes de Solaize et Vernaison.

# IV - Montant de la subvention

Le montant maximum prévisionnel retenu par l'État et la Région AuRA pour subventionner les travaux de réparation du pont de Vernaison dans le cadre du CPER 2021-2027 s'élève à la somme de 9 000 000 €, répartis comme suit :

- 4 000 000 € pour l'État,
- 5 000 000 € pour la Région AuRA.

Les études de maitrise d'œuvre devant démarrer en fin d'année 2023, la demande de versement de la subvention sera effectuée dans le courant de l'année 2023.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme partielle d'un montant de 9 000 000 € en recettes à la charge du budget principal pour la réalisation des études de maitrise d'œuvre en vue des travaux de réparation du pont de Vernaison sur le territoire des communes de Solaize et Vernaison;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

- 1° Approuve la réalisation des études de maîtrise d'œuvre en vue des travaux de réparation du pont de Vernaison sur le territoire des communes de Solaize et Vernaison.
- 2° Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P12 Ouvrages d'art pour un montant de 4 000 000 € TTC en dépenses et 9 000 000 € en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- 500 000 €TTC en dépenses en 2023,
- 800 000 €TTC en dépenses et 1 000 000 € en recettes en 2024,
- 800 000 € TTC en dépenses et 500 000 € en recettes en 2025
- 500 000 € TTC en dépenses et 1 000 000 € en recettes en 2026,
- 1 400 000 € TTC en dépenses et 6 500 000 € en recettes au-delà de 2026, sur l'opération n° 0P12O8901.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-305115-DE-1-1
Date de télétransmission : 28 juin 2023
Date de réception préfecture : 28 juin 2023